



AMAP de la brasserie du Vallon

Bières artisanales



CERNAY

Saison 2024-2025

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
Brasserie du Vallon (Quentin Mangel)	NOM, Prénom :
2 rue de Sultz 68540 BOLLWILLER	Adresse :..... Code postal, commune :.....
Mail : brasseriequivallon@gmail.com	Mail:
Tel : 06 29 21 74 00	Tél.:

Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

Le consomm'acteur s'engage :
 À constituer aujourd'hui un panier de référence selon son souhait, en choisissant dans la liste proposée, sans limitation de quantité, de nombre de produits, ni de prix. **Ce panier détermine un contenu et une valeur de référence pour son panier, valable toute la saison.**
 Il aura la possibilité de modifier les produits composant son panier, pour un même montant, **en vue de la distribution suivante, soit oralement lors d'une distribution précédente, soit par mail à thuramap.bieres@gmail.com** au moins 3 jours avant la distribution. Sans information de sa part, le panier qui sera préparé sera le panier de référence.
 En cas d'absence, les points non utilisés lors d'une livraison sont reportables sur la livraison suivante, **à condition de prévenir le producteur** au plus tard une semaine précédant l'absence.
 En cas d'utilisation de points supérieurs à la valeur du panier de référence, un rattrapage devra être fait dans les distributions suivantes, ou la différence devra être réglée au producteur en fin de contrat.

Le producteur s'engage :

- À envoyer 2 semaines avant la prochaine distribution un mail présentant les bières du moment (bière de saison + bières spéciales hors gamme fixe) et à prévenir des éventuelles ruptures de stock
- À proposer des bières/hydromels qui ne sont certes pas certifiés AB, mais sont produits selon le cahier des charges BIO, avec un brassage « à cru » et avec des ingrédients les plus locaux possibles
- À proposer des bières conformes à leur description. Néanmoins le taux d'alcool et l'amertume ressentie pourront varier légèrement selon le brassin, notamment en fonction des contraintes saisonnières
- À limiter son impact environnemental : les bouteilles ne sont pas consignées, néanmoins, merci de rapporter les bouteilles vides lors d'une prochaine distribution, elles seront lavées et réutilisées.

Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Produits proposés	Prix TTC à l'unité	Nombre souhaité	Prix
Bière de saison (<i>printanière florale, hivernale épicée, estivale douce...</i>)	6 €/bouteille 75 cl		
Bière au pain 4%alc (<i>la moins amère de la gamme, rafraîchissante</i>)	6 €/bouteille 75 cl		
Médiévale 5%alc (<i>blonde équilibrée, saveurs de céréales et levures</i>)	6 €/bouteille 75 cl		
Waldmeister 6%alc (<i>ambrée intense, originale, à l'aspérule odorante</i>)	6 €/bouteille 75 cl		
Ténébreuse 4%alc (<i>brune, saveurs torréfiées, sans excès d'amertume</i>)	6 €/bouteille 75 cl		
Hydromel 7%alc (<i>vin de miel sec, sans sucre, acidulé, pétillant</i>)	7,1 €/bouteille 75 cl		
		TOTAL	€



AMAP de la brasserie du Vallon

Bières artisanales



CERNAY

Saison 2024-2025

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu **tous les deux mois** au point de distribution et aux dates indiquées.
 La saison commence le vendredi 17 mai 2024 et se termine le 21 mars 2025, soit **6 distributions pour la saison complète**

Point de distribution	Conciergerie Complexe Sportif - rue Roger Hassenforder- Cernay	
Dates de distribution	Les distributions ont lieu le vendredi soir entre 18h00 et 18h45 , aux dates suivantes :	
	Cocher les dates auxquelles vous voulez récupérer des paniers	
	<input type="checkbox"/> Vendredi 17 mai 2024	<input type="checkbox"/> Vendredi 15 novembre 2024
	<input type="checkbox"/> Vendredi 12 juillet 2024	<input type="checkbox"/> Vendredi 24 janvier 2025
	<input type="checkbox"/> Vendredi 13 septembre 2024	<input type="checkbox"/> Vendredi 21 mars 2025
Durée de la saison pour le consomm'acteur et nombre de paniers	La saison commence leet se termine le 21 mars 2025. Soit paniers.	

LE PRIX POUR LA SAISON ET LES PAIEMENTS :

Prix pour la saison :	Prix d'un panier :€ Xpaniers hebdomadaires =€
Modes de paiement : à la signature du contrat, le consomm'acteur choisit son mode de paiement : - Par virement bancaire (à privilégier) : se renseigner au point info - Par chèque(s) (<i>ordre : SASU Brasserie du Vallon</i>) - Par CB	En 1 fois, lors de l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> 1 paiement de€, encaissé immédiatement En 4 fois (dont une lors de l'inscription) : <ul style="list-style-type: none"> 1 paiement de€, encaissé immédiatement et 3 paiements de€, encaissés en avril 2024, août 2024, décembre 2024

Carte à points :
 Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de bières que ce qui est prévu par votre contrat, ou encore profiter de **bières spéciales** et **d'hydromels** ? Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en argent liquide sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points. Pour l'amap Brasserie du Vallon, vous pouvez acquérir une carte **d'une valeur mini de 18 points et d'une valeur maxi de 42 points** sans date limite d'utilisation, et renouvelable/ rechargeable sous conditions.
 Paiement **par virement de préférence**, ou par CB ou par chèque.
Attention ! S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amap Brasserie du Vallon, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.
 Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consomm'acteur se doit de participer activement à la vie de l'association, (distribution, évènement ou travaux administratifs), au moins 1 fois au cours de la saison.

Établi en 2 exemplaires à, le et signé par les parties :

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature)	(signature)